

# VISA SCHENGEN

## AFFAIRES PROFESSIONNELLES

**ATTENTION : La demande de visa doit être déposée au minimum 15 jours avant la date prévue du voyage.**

**Le demandeur de visa doit obligatoirement se présenter lors du dépôt du dossier.  
Un dossier de demande de visa doit comporter toutes les pièces suivantes en original.  
Vous devez également ajouter DEUX exemplaire en photocopie de la totalité du dossier :**

1. Un passeport ou un titre de voyage de moins de 10 ans reconnu par tous les Etats Schengen et dont la validité doit dépasser de 3 mois celle du visa demandé. Le passeport devra comporter au moins 2 pages (soit 4 faces) vierges. De plus les non-Maliens fourniront la preuve de la résidence légale au Mali.
2. Un formulaire de demande dûment rempli, daté et signé.
3. Deux photos d'identité récentes (couleur sur fond clair uni) aux normes biométriques
4. Copie des pages 1 à 5 du passeport et de celles où figurent le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen
5. L'acte de naissance volet 3 en l'original et le cas échéant l'acte de mariage volet 3 en original.
6. Les justificatifs socioprofessionnels en votre possession:
  - **Salariés** : attestation de travail, attestation de congé, 3 derniers bulletins de paie, carte INPS, carte professionnelle, patente en cours et registre de commerce de votre employeur,...
  - **Indépendants** : patente de l'année en cours + de l'année précédente, registre de commerce, carte INPS, relevés de compte de la société sur les 3 derniers mois,...
7. Lettre d'invitation des entreprises visitées, preuve des transactions antérieures en Europe, convocation ou ordre de mission ou lettre de prise en charge de l'organisme invitant (particularités nationales)
8. Les justificatifs d'hébergement :
  - Une prise-en-charge officielle de la société invitante
  - A défaut une réservation d'hôtel.
9. Les justificatifs financiers :

*Montant minimum de référence exigé pour le franchissement des frontières :  
40.000 XOF /jour en plus des frais de l'Hôtel*

  - Chèques de voyage avec bordereau de change nominatif, devises plus preuve nominative d'achat bancaire, carte bancaire internationale et relevés du compte nominatif lié à la carte, virement international,...
10. La réservation du billet d'avion aller-retour
11. Une assurance maladie et rapatriement valable pour les pays Schengen et d'une couverture financière minimale de 30.000€ (= CHF 50.000,-) Cette assurance devra couvrir toute la durée de validité du visa
12. SI LE VISA VOUS EST ACCORDE VOUS PRESENTEREZ
  - Un billet d'avion aller-retour nominatif à dates fixes

### **ATTENTION :**

- **Un dossier complet ne garantit pas l'obtention du visa. Au besoin des documents supplémentaires vous seront demandés.**
- **Dans certains cas le dossier sera transmis aux autorités supérieures compétentes**
- **Les frais de traitement d'une demande de visa Schengen doivent être versés au dépôt du dossier et ne sont pas remboursables même en cas de refus de visa.**

**LES DELAIS DE TRAITEMENT DU DOSSIER SONT EN PRINCIPE DE 15 JOURS, MAIS PEUVENT ÊTRE PORTES A 30 JOURS OU 60 JOURS DANS CERTAINS CAS PARTICULIERS**